



BULLETIN D'ADHESION INDIVIDUELLE

Année : 2026-2027



CIVILITE NOM PRENOM

ADRESSE

NE(E) LE TEL

S'il s'agit d'une personne mineure : Représenté (e) par NOM..... PRENOM.....

ADRESSE MAIL

☐ **COTISATION annuelle pour l'activité - TARIF PLEIN** (l'adhésion annuelle à l'Amicale est comprise)...

115 €

☐ **COTISATION annuelle à partir de la seconde activité – TARIF REDUIT**

(l'adhésion annuelle est déduite, l'adhérent étant inscrit dans une autre section de l'amicale)...

89 €



Joindre un chèque libellé à l'ordre de **l'Amicale Laïque de Basse-Goulaine**

Ou / <https://www.payasso.fr/amicale-laique-basse-goulaine/cotisations>

Il vous sera remis au mois d'octobre une licence pour votre année que vous devrez détenir pendant les cours

Informations générales

- ✓ En adhérant à l'Amicale Laïque de Basse-Goulaine, je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur, mis à ma disposition au siège et sur le site internet de l'Amicale
- ✓ Je suis informé(e) bénéficiaire de l'assurance collective multirisques dans le cadre de mes activités au sein de l'association.
- ✓ J'ai bien noté que l'adhésion et la cotisation sont annuelles et **restent acquises dans tous les cas**

☐ **J'autorise** l'Amicale Laïque de Basse-Goulaine à utiliser mon image ou celle du mineur représenté pour promouvoir ses activités sur tout type de support ayant pour but de promouvoir l'association.

☐ Je demande une attestation pour CE et/ou Mutuelle

☐ Je souhaite être contacté (e) **pour aider au fonctionnement** :

☐ de la section, ☐ du conseil d'administration, ☐ aux manifestations.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, **l'Amicale Laïque respecte le Règlement Général de Protection des Données du 25 mai 2018 sur la protection des données personnelles**, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.

Fait à Basse-Goulaine, le
(Signature de l'adhérent)



OBJECTIFS de la section

Sous l'œil attentif de Joana, artiste peintre et mosaïste, vous apprendrez ou bien vous vous perfectionnerez dans les techniques de l'art de la MOSAÏQUE.

Différentes méthodes seront abordées, différents supports et matériaux vous seront proposés.

2h par semaine (hors vacances scolaires) vous permettront de vous exprimer en toute liberté ou de manière plus encadrée, à votre convenance.

Cet atelier sera un lieu de créativité, de sérénité et de partage.

La mosaïque demande de la concentration, mais nous n'oublierons pas la convivialité et bien sûr la bienveillance

LIEUX ET HORAIRES DE L'ACTIVITE

Le jeudi de 17h à 19h au local associatif 121 rue de la Chesnaie à Basse Goulaine (près du nouveau gymnase - rond point de la Herdrie)

Début de la saison **JEUDI 9 octobre 2025**

Fin de saison : JEUDI 28 mai 2026



MODALITES DE REGLEMENT

- ❖ Paiement en 1 seule fois (115€ comprenant l'atelier et l'adhésion à Amicale) :
 - ❖ Soit sur la plateforme HELLO ASSO : <https://www.helloasso.com/associations/amicale-laique-de-basse-goulaine/adhesions/art-mozaic>
 - ❖ Soit par chèque bancaire à l'ordre de ALBG (Amicale Laïque de Basse Goulaine)

MATERIEL A APPORTER

- ❖ Vous utiliserez votre matériel et vos tesselles. Du matériel pourra être prêté pour la première séance.
- ❖ Une liste de matériel et adresses de fournisseurs pourront vous être communiquées.
- ❖ Des achats groupés pourront être organisés au cours de la saison

REGLES DE LA SECTION

Chaque participant s'engage :

- à adhérer aux objectifs de la section indiqués ci-dessus, notamment la bienveillance et la convivialité
- à participer au nettoyage de l'espace en fin d'atelier (les coupes de tesselles « s'envolent » parfois !)
- à être autant que possible assidu et tout au moins prévenir en cas d'absence
- à respecter, si nécessaire, les gestes barrière préconisés par les directives gouvernementales

(Paraphe de l'adhérent.)